

Le budget—M. Orlikow

Selon Statistique Canada, les bénéfices après impôt des sociétés industrielles ont atteint au troisième trimestre 2.31 milliards, soit 27.5 pour cent de plus que l'année précédente.

Le ministre a exhorté les travailleurs qu'il a gratifiés d'une réduction d'impôt de \$50 l'année prochaine à modérer leurs exigences salariales. Qu'a-t-il fait pour les sociétés dont les bénéfices se sont accrus de 27½ p. 100 au troisième trimestre par rapport à la même période de l'an dernier? Il leur concède d'autres avantages fiscaux. L'industrie des combustibles minéraux, ce qui désigne je suppose, les sociétés gazières et pétrolières ont vu leurs bénéfices s'accroître de 45.9 pour cent au troisième trimestre de 1974 par rapport au même trimestre de 1973. Pour les neuf premiers mois de l'année, leurs bénéfices ont augmenté de 37.7 p. 100. Le ministre leur accorde d'autres avantages fiscaux et avise les provinces qu'il les empêchera de hausser les redevances que leur versent les sociétés pétrolières. Si ces sociétés sont à bout de ressources le ministre déclare que le gouvernement va pressurer plutôt les provinces que les compagnies pétrolières.

Et le particulier? Les exemptions et la réduction d'impôts sur le revenu des particuliers que propose le ministre sont régressives. Elles profiteront d'avantage à ceux qui disposent d'un revenu élevé et ne feront que tendre les normes actuelles de revenu. L'effet combiné de l'indexation des impôts, de la réduction de 12 p. 100 en 1974 à 9 p. 100 en 1975 du taux d'imposition sur la première tranche de \$500 de revenu imposable et de la réduction générale du taux d'imposition en 1975 représentera pour un contribuable célibataire disposant d'un revenu de \$6,000 dollars une économie de \$183 en 1975. Un contribuable célibataire qui gagne \$30,000 paiera \$651 de moins. Où est l'équité là-dedans?

Dans le cas d'un contribuable marié ayant à sa charge deux enfants de moins de 16 ans et disposant d'un revenu de \$6,000 dollars, l'économie sera de \$214 en 1975. Une personne dans les mêmes conditions jouissant d'un revenu de \$30,000 paiera \$622 de moins. J'aurais aimé qu'en pensant à son budget le ministre des Finances (M. Turner) ait lu un discours de son collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) au Club Empire à Toronto au cours duquel il avait montré jusqu'à quel point nous avions mal traité les Canadiens. Il avait montré jusqu'à quel point l'écart de revenu était encore grand au pays après toutes ces années de gouvernements libéraux et conservateurs, mais surtout libéraux.

J'aimerais résumer ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social avait dit dans son discours au Club Empire à Toronto. Il avait fait remarquer qu'en 1972 notre pays comptait un million de familles disposant d'un revenu inférieur à \$5,500 par année. Ces gens vivent dans une situation que le comité du Sénat présidé par un libéral, le sénateur Croll, le Conseil économique du Canada et Statistique Canada appellent la pauvreté. Ces familles qui représentent 20 p. 100 de toutes les familles au Canada n'ont touché que 6 p. 100 de tous les revenus des familles cette année-là. Par contre, les 20 p. 100 de familles se situant au haut de l'échelle des revenus dont les gains dépassaient \$15,400 par année ont reçu 39 p. 100 de tous les revenus des familles.

Le cinquième des familles au haut de l'échelle avait des revenus six fois et demie supérieurs en moyenne au cinquième des familles se situant au bas de l'échelle. Ce sont

[M. Orlikow.]

des chiffres pour l'ensemble du pays qui ne révèlent pas les inéquités encore plus graves de répartition des revenus au niveau des diverses régions. Toutefois, ces chiffres indiquent clairement le problème auquel il faut s'attaquer.

Comment le ministre des Finances s'est-il attaqué à ce problème? En augmentant les inégalités qui existent entre les classes les plus défavorisées, celles qui représentent dans l'échelle des revenus le cinquième inférieur, et les classes les plus riches situées dans les deux cinquièmes supérieurs. Voilà ce à quoi nous ont habitués les gouvernements libéraux et l'actuel ministre des Finances. Pour réaliser cette société dite juste—et je pense que le premier ministre (M. Trudeau) regrette fort d'avoir emprunté l'expression aux rédacteurs de ses discours—voilà les propositions fiscales que nous présente le ministre des Finances à une époque où l'inflation prend des proportions énormes.

Quand les catégories socio-économiques les moins favorisées ont du mal à assurer leur subsistance, le ministre nous offre un budget qui réserve le meilleur de ses avantages aux personnes qui gagnent le plus, et ne laisse que des miettes à ceux qui gagnent le moins. C'est pour cette raison que j'ai l'intention, comme sûrement tous les membres de mon parti, de m'opposer au budget, de voter contre et de redemander au ministre des Finances de s'attaquer aux véritables problèmes du pays, ceux qui entraînent une augmentation du chômage, une accélération de l'inflation et une aggravation de la pauvreté pour la majorité de la population.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je pense que chaque député a un devoir à remplir vis-à-vis de l'ensemble de la population du pays. Je pense que nous ne différons d'opinion que sur les moyens de réaliser les objectifs.

Je dirai d'abord que j'éprouve beaucoup de respect et d'admiration pour certains députés d'en face, spécialement le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), les députés de Halifax, Oshawa, Nanaimo et Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Nos annales parlementaires conserveront leurs noms, car les progrès considérables que notre pays a accomplis à notre époque sont partiellement dus au rôle qu'ils ont joué à la Chambre. Néanmoins, je ne puis entendre sans irritation affirmer que le budget présenté l'autre jour n'est pas un document solide et valable, dans l'intérêt de la majorité des Canadiens.

● (1710)

Les Canadiens savaient que le gouvernement présenterait un budget de ce genre et c'est pourquoi ils l'ont reconduit en lui donnant la majorité. Mais chacun d'entre nous, à la Chambre, qu'il appartienne à la majorité ou à l'opposition, a ses idées personnelles sur ce qui convient le mieux au Canada et ce qu'il faudrait faire à l'avenir. C'est au cours de ce débat que nous faisons connaître nos vues.

Pour mieux vous faire comprendre le sens de mon intervention, monsieur l'Orateur, je dirai tout d'abord que je représente la circonscription de Gander-Twillingate à Terre-Neuve. Sur la carte, cette circonscription compte 88 localités. En fait, elle compte 146 autres collectivités plus petites; dans certains cas, le même nom sur la carte recouvre trois ou quatre collectivités distinctes. Une douzaine d'entre elles seulement ont une industrie quelconque qui ne se rattache pas à la pêche. Dans la grande majorité d'entre elles, il n'y a pas vraiment d'industrie.